



31 mars 2025

Familles et enfants sans toit : la situation devient critique pour les villes

Dans les villes du Réseau français des villes éducatrices, de nombreuses familles avec enfants sont sans logement et sans solution d'hébergement provisoire. D'après l'UNICEF, il y avait plus de 2000 enfants à la rue en France en 2024, et d'après la Fondation pour le logement des défavorisés, le nombre de personnes sans domicile a doublé en France lors de la dernière décennie. Pourtant, le président Emmanuel Macron avait promis en 2017 vouloir solutionner ce problème, alors que la loi DALO de 2007 (Droit au logement opposable) est mal appliquée et laisse encore plusieurs dizaines de milliers de ménages en attente.

Si les situations sont contrastées selon les territoires, dans bien des villes, l'État ne remplit pas ses obligations en termes d'hébergement d'urgence. De nombreuses familles, souvent monoparentales avec des enfants, parfois nouveau-nés, se trouvent donc à la rue. Les élus et élues du RFVE sont particulièrement inquiets de l'errance de ces familles qui rend le parcours scolaire des enfants et des adolescents très accidenté, voire empêché. Dans les villes la solidarité des parents d'élèves et de la communauté éducative s'organise autour d'occupations spontanées de locaux scolaires pour mettre à l'abri ces familles extrêmement vulnérables. .

Ces situations cristallisent toutefois de nombreuses tensions, parce que les écoles ne sont pas des lieux adaptés à l'hébergement d'urgence et parce que ces familles ont besoin d'un accompagnement social renforcé. De plus, nous avons constaté que les familles hébergées dans des locaux scolaires en dernier recours se trouvent parfois sorties des effectifs prioritaires du 115 et donc hors du parcours d'aide dont elles devraient bénéficier.

Ces situations anormales mettent les élus et élues face à des dilemmes cornéliens, entre la sécurité des familles hébergées et le fonctionnement normal des écoles. Des villes particulièrement impactées par ce phénomène ont déjà

interpellé fermement l'État sur ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence.

Alors que la trêve hivernale prend fin ce jour, nous renouvelons notre alerte sur ces situations dramatiques, pour que l'État et les départements assument enfin leurs obligations partout sur le territoire, en solidarité avec les communes. Comme nous l'avons déjà souligné, l'accès à un hébergement décent est un droit fondamental des enfants, et bien entendu un préalable absolu à une éducation de qualité.

Contact presse
Émilie Kuchel - présidente
06 69 96 53 12